

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 1^{er} août 2006 portant agrément de la fédération pour la gestion du livre officiel des origines félines

NOR : AGRG0601446A

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Vu le code rural, et notamment le titre I^{er} du livre II,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La fédération pour la gestion du livre officiel des origines félines, dont le siège social est fixé 5, rue Regnault, Pantin (Seine-Saint-Denis), est agréée en qualité de fédération chargée de la tenue du livre généalogique pour les animaux de l'espèce féline.

Art. 2. – L'arrêté du 4 novembre 1996 portant agrément de la fédération pour la gestion du livre officiel des origines félines est abrogé.

Art. 3. – Le directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2006.

DOMINIQUE BUSSEREAU